



MY BOX FORMATION

Spécialiste de la Formation de Formateurs

CHARTRE-QUALITÉ DES FORMATEURS-INTERVENANTS

Dans le cadre du contrôle de la qualité des formations proposées, MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque décrit dans cette chartre-qualité les méthodes et moyens mis en place pour garantir aux stagiaires la qualité des formations animées par l'ensemble de ses formateurs intervenants.

MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque doit s'assurer de la capacité de ses formateurs intervenants à dispenser une formation de qualité. Elle vérifie la réalité des prestations de formation, la conformité de l'action de formation réalisée par rapport aux objectifs initiaux.

MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque entend réaliser cette mission dans le cadre d'un échange avec ses formateurs intervenants sous-traitants afin de les accompagner dans cet objectif de qualité des prestations réalisées. Cette chartre, en précisant les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différents intervenants dans le déroulement des formations, permet donc de reconnaître et de valoriser l'implication des personnels qui les assurent.

Le profil des formateurs

Le formateur, la formatrice agissant sous le contrôle de MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque doit posséder des connaissances et des savoir-faire spécifiques et régulièrement actualisés, s'agit d'être capable de conceptualiser sa pratique et d'adapter les contenus de formation aux attentes et aux niveaux des participants.

Le recrutement

Le recrutement des formateurs et formatrices résulte de MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque

Le formateur ou la formatrice s'engage à fournir :

- Un CV à jour
- Un récépissé de numéro de déclaration d'activité,

- Des éléments de preuves portant sur la présence et la qualité des supports pédagogiques, démarches mises en œuvre, qualifications diverses, expériences, références, etc...
- Tous les éléments autorisant son activité en tant que formateur ou formatrice (fiche de renseignements, attestation de vigilance, autorisation de cumul d'activités, avis SIRENE, attestation de fournitures de cotisations sociales pour les travailleurs indépendants).

Rappel de l'obligation légale de déclaration de l'activité des formateurs sous-traitants

Toute personne qui réalise des prestations de formation professionnelle continue doit déposer une déclaration initiale d'activité en préfecture et transmettre tous les ans un bilan pédagogique et financier.

Les missions des formateurs et formatrices

Les missions des formateurs et formatrices dans le(s) domaine(s) pour le(s)quel(s) ils/elles réalisent des actions de formations, sont les suivantes :

- Participer aux groupes de travail préparatoires à la mise en place des actions de formation pour l'analyse des besoins, la définition des objectifs et des contenus, l'organisation de certains dispositifs, la coordination des différentes actions, le fonctionnement du réseau des formateurs et formatrices ;
- Participer à la conception du plan détaillé de la formation ;
- Participer à la rédaction ou à la mise à jour des supports pédagogiques à destination des stagiaires
- Exercer son activité de formateur ou formatrice selon différentes modalités, en particulier l'animation de groupes en présentiel ou en distanciel
- Participer à l'évaluation des actions de formation.

Selon l'action de formation concernée, le formateur ou la formatrice intervient en fonction du besoin et n'est pas systématiquement concerné(e) par l'ensemble de ces missions.

La formation des formateurs et formatrices

La formation du formateur ou de la formatrice étant indispensable au maintien de la qualité de la formation des personnels, les formateurs et formatrices s'engagent à actualiser et/ou perfectionner leurs compétences à deux niveaux :

- Maintien et actualisation de l'expertise professionnelle propre au domaine de formation ;
- Ingénierie de formation, animation de groupe, pédagogie relative à des adultes, utilisation des outils pédagogiques.

A cette fin, MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque s'engage à faire bénéficier le formateur ou la formatrice :

- De participations prioritaires à des actions mises en œuvre par MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque (formations, séminaires, conférences ou colloques) ;
- De l'accompagnement, si besoin, d'une personne ressource expérimentée de lors des premières interventions ;
- D'un partage des éléments issus des réflexions et travaux du réseau des formateurs et formatrices ;
- D'une sensibilisation au handicap ;
- D'un accès à une bibliothèque de ressources disponible depuis un accès privé via le site www.myboxformation.com ;
- D'un appui.

L'évaluation des formations

L'évaluation étant indispensable pour le processus d'amélioration des formations, l'intervenant participe à sa mise en œuvre.

- Évaluation « à chaud » et « à froid » par les stagiaires :
 - Le formateur ou la formatrice donne aux stagiaires les informations nécessaires à la réalisation des évaluations de la formation
- Évaluation « à chaud » par le formateur ou la formatrice :
 - L'intervenant évalue également la formation, et notamment, note les dysfonctionnements ou problèmes rencontrés lors du déroulement de l'action. L'ensemble de ces éléments est ensuite communiqué et exploité
 - L'intervenant intègre les observations et les résultats des évaluations dans une logique d'amélioration continue des supports et de l'animation pédagogiques ;

Déontologie et éthique professionnelle :

Le formateur, la formatrice, présente la formation et précise qu'il intervient au nom de MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque, il /elle véhicule et respecte ses valeurs, ses missions, son organisation et son règlement intérieur.

Le formateur, la formatrice, exerce son action dans l'intérêt commun de MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque de ses membres et des stagiaires, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.

Il s'assure de l'existence d'un environnement favorable au développement des compétences des bénéficiaires de la formation et prévient la personne ressource de tout dysfonctionnement de nature à perturber la formation.

Durant une formation, le formateur ou la formatrice doit être attentif à ne formuler aucune remarque d'ordre personnel ou à caractère évaluatif qui pourrait mettre en difficulté ou fragiliser une personne ou un groupe en formation.

Dans le même esprit, les informations relatives à des situations professionnelles collectives ou individuelles, utilisées le cas échéant comme supports de formation, ne pourront pas être communiquées à des tiers.

Le sous-traitant est tenu au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission ainsi qu'au devoir de réserve.

Le formateur, la formatrice, s'engage à respecter le programme de la formation défini lors de la convention de formation et à s'adapter au public formé (différences entre les niveaux notamment ...), les objectifs de formation en termes de résultats à atteindre.

Contrôle de la qualité de la formation

MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque procède au contrôle régulier des prestations délivrées par ses intervenants conformément à sa mission.

MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque mesure systématiquement la satisfaction des stagiaires à la fin de chaque stage et demandera, le cas échéant, au formateur ou à la formatrice, la mise en place d'actions correctives adaptées.

En cas d'anomalies ou de non-respect de cette charte qualité et du contrat de prestation qui encadre la mission de formation concernée, MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque informera systématiquement le formateur ou la formatrice concerné(e).

MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque s'assure le respect effectif des engagements pris par ses formateurs sous-traitants tout au long du processus de formation.

En cas de non-respect de ses engagements, MY BOX FORMATION - Audrey Lévêque est en mesure d'invalider le versement de la prestation réalisée au compte du formateur ou de la formatrice.

Validation de la charte-qualité

Par la signature de cette charte, le formateur ou la formatrice s'engage explicitement à :

- Bâtir une proposition de formation qui prenne en compte les réalités des besoins des stagiaires ainsi que les objectifs spécifiques à chaque action.

- Proposer un accompagnement permettant à chacun d'être acteur de son parcours de formation en toute autonomie, avec tout l'accompagnement nécessaire pour la personnalisation et l'individualisation des projets.
- Maintenir sa compétence de formateur, de formatrice, en participant à des colloques, séminaires, sessions d'échanges de pratiques, formations de formateurs de manière continue,
- Maintenir et perfectionner son niveau d'expertise lors de colloques, séminaires, groupes de travail, formations.
- N'exercer que dans des domaines pour lesquels il dispose d'une expertise adéquate au regard du contenu de la formation ou s'appuyer sur les compétences nécessaires ;
- Ne s'engager dans une formation qu'en fonction de ses disponibilités.



Nom du formateur intervenant:

Prénom du formateur intervenant:

Signature du formateur intervenant :